



DECISION MUNICIPALE N°2024-007

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif au développement du pôle sportif communal : construction d'une halle sportive.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire par la délibération n° MPG /03 2024 007 en date du 9 avril 2024,
Vu le code de la commande publique,
Vu la procédure de mise en concurrence diligentée et l'avis de la commission MAPA ad hoc en date du 15 juillet 2024,

Considérant que la commune de Panissières engage des travaux pour développer l'offre sportive en créant une halle sportive, dans le respect du projet de territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est et du plan guide élaboré dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signé avec l'Etat,
Considérant les crédits portés au budget de la commune,

Le Maire de Panissières,

DECIDE

- D'accepter les offres suivantes :

N° Lot	Liste des lots	Entreprises retenues	Montant HT
1	TERRASSEMENTS - VRD	AS-TP Offre négociée ARCHIMBAUD SIROT TP- LES OLMES 155 Rue des Pierres Dorées, 69490 VINDRY-SUR-TURDINE SIRET : 914 142 880 00014	58 853,75€
2	GROS OEUVRE - CLOS COUVERT	Groupement conjoint solidaire offre négociée SMC2 - 250 rue du Petit Bois, 69440 MORNANT SIRET 450 758 404 00047 BBE -14 rue Ampère, 69330 PUSIGNAN SIRET 851 742 106 00020	463 360,20€ 53 500€
3	ELECTRICITE	SARL CUISSON Offre négociée 8 rue du Capitole - 42110 FEURS Siret : 301 375 655 00026	15 900,00€
		Total	591 613,95€

- De signer les contrats afférents aux trois lots ci-décrits,
- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 22 juillet 2024,
Le Maire, Christian MOLLARD

